

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 18 JANVIER 2018**

Le dix-huit janvier deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du onze janvier deux mil dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Cyrille PELLETIER, Pascale CHAUSSON, Sandrine WEINHARD.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Jean-Marie FROGER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN, Jérôme CHERON.

Absentes excusées : Catherine CROTEAU (pouvoir à Pierrette BUNEL), Isalyne HERIVEAU (pouvoir à Florence BARBIER).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Jérôme CHERON est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 8 décembre 2017 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu. Il propose à l'assemblée de rajouter trois objets supplémentaires : amendes de police 2018, désignation membres CIID et titre de recettes concernant la location de salle Hélène Bertaux par la MSA, à l'unanimité, les conseillers acceptent de rajouter ces trois sujets.

1^{er} OBJET : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DANS LE CADRE DU PLUI

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que dans le cadre du PLUI et conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme « un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

Il rappelle qu'au premier semestre 2017, la communauté de communes, assistée d'un groupement d'études, a travaillé à la réalisation du diagnostic territorial, première étape de la démarche PLUi. Ces travaux ont permis d'identifier les grands enjeux pour notre territoire et de dégager les priorités pour l'avenir. Ils ont été menés en concertation étroite avec les élus de chaque commune (rencontres en commune, visite du territoire, réunions techniques...). Ils ont par ailleurs été partagés avec les acteurs locaux, en mai, à l'occasion d'ateliers portant sur les principaux enjeux de l'urbanisme de demain.

Sur la base de ce diagnostic les élus ont travaillé ces derniers mois à la construction du futur projet de territoire : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), deuxième étape du PLUi.

Le PADD est la pièce maîtresse du PLUi, le PADD formalise la stratégie du développement du Gesnois Bilurien pour les 10 à 15 prochaines années (ambitions démographiques, attractivité économique et touristique...). Il a été conçu pour répondre aux besoins des communes et habitants du Gesnois Bilurien, ce projet vise un développement du territoire cohérent, harmonieux et maîtrisé qui s'organise autour de 3 axes majeurs :

- Axe 1 : Pour une organisation équilibrée du développement
- Axe 2 : Pour une approche partagée et durable de l'aménagement
- Axe 3 : Pour un renforcement de la coopération avec les territoires voisins et une affirmation de l'identité du territoire

- Monsieur le Maire rajoute que les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été présentées début décembre, à l'occasion de deux réunions publiques dont une au château à Bouloire.

Il convient de procéder à un débat au sein de chaque conseil municipal au plus tard pour le 9 février 2018. Le débat au sein du conseil communautaire se fera à la suite de vos échanges soit le 15 février 2018.

2nd OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR SIEGER A LA CLECT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire a adopté, le 16 novembre 2017, la mise en place de la fiscalité professionnelle unique applicable au 1^{er} janvier 2018. En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, le conseil communautaire vient de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), qui sera composée d'un membre titulaire par commune soit 23 membres. Il convient de procéder à la désignation d'un représentant pour notre commune avant le 22 janvier 2018 parmi les conseillers municipaux. Ce délégué peut être soit élu par le conseil municipal soit désigné par le Maire.

Mme Pierrette BUNEL se porte candidate pour siéger à la CLECT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Mme Pierrette BUNEL pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

3^{ème} OBJET : PROPOSITION DE CANDIDATURE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CC du Gesnois Bilurien a transmis un message de la part de M Pottier Christian, Président du Conseil de développement du Pays du Perche Sarthois, concernant le renouvellement du conseil de développement du Pays du Perche Sarthois pour la période 2018-2020. Les personnes intéressées doivent transmettre leur candidature avec motivations au Conseil de Développement du Pays du Perche Sarthois 24 avenue de Verdun 72400 La Ferté Bernard. Le conseil municipal prend acte de cette information.

4^{ème} OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2018, le projet susceptible d'être éligible est la réfection de l'éclairage public dans le but de réduire la consommation d'énergie. Cette estimation serait d'environ 70 000 € HT pour une aide de 20% et 80 % part communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet précité, décide de solliciter le concours de l'État et autorise le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2018 ; adopte le plan de financement ci-dessus, atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours en dépenses d'investissement pour un montant de 70 000€ HT, et atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

5^{ème} OBJET : PROBLEME ASSAINISSEMENT CHEZ UN PARTICULIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que M Deshayes Pierre demeurant au 16 rue de la Liberté Pa sollicité afin de prendre en charge une partie de ses frais d'assainissement suite à une fuite d'eau sur le purgeur sur la vanne après compteur qui a engendré une surconsommation. Sur la facture d'eau-assainissement émanant du SAEP Dollon en décembre 2017, la partie assainissement était de 391,50 euros. En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale que soit retenue sur la facture du SAEP Dollon de M Deshayes Pierre de 2017 une consommation de 72 m³ sur la partie assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir sur la facture du SAEP Dollon de M Deshayes Pierre de 2017 une consommation de 72 m3 sur la partie assainissement.

6^{ème} OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Monsieur le Maire présente la liste des projets d'investissement à envisager en 2018 pour inscription au budget communal.

Budget général

Ecole

Stores à l'intérieur des classes

Matériel informatique

Cantine

Gouttières de la toiture

Accessibilité

Rue des Fleurs et route de Thorigné

Enfouissement réseaux

Lampadaires

Zone de loisirs

Aménagement chemin piétonnier

Jeux enfants

Mairie

Matériel employés communaux

Arrosage automatique

Illuminations

Eglise

Aménagement jardin du souvenir

Relevage tombes au cimetière

Salle polyvalente HB

Défiibrillateur

Après en avoir délibéré, et par un vote public à scrutin ordinaire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette liste de projets pour la préparation du budget 2018.

7^{ème} OBJET : REVISION LOYER ET CHARGES DE MME LIBERGE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de procéder à la révision du loyer et des charges du logement communal occupé par Mme Liberge Elisabeth au 1^{er} février 2018. Pour information, l'indice de référence des loyers de l'INSEE paru au JO le 12 janvier 2018 pour le 4^{ème} trimestre 2017 est 126,82 soit une légère hausse de +1,05 %. Il est rappelé le montant du loyer et des charges ci-dessous :

	Proposition au 1/02/2018
Mme Liberge	
Loyer 278 €	280 €
Charges 134 €	134 €

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal approuve la proposition 1^{er} février 2018 présentée ci-dessus.

8^{ème} OBJET : CONTRAT AIDE AGENT POLYVALENT EN RESTAURATION

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un contrat aidé est envisageable concernant un poste d'agent polyvalent en restauration (20h/semaine, durée 9 mois et aidé 50% par l'Etat) et pourrait débiter le 1^{er} février 2018.

Il demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat établi par la Mission Locale Sarthe Nord dans les conditions présentées ci-dessus et à recruter la personne correspondante à ce profil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer le contrat aidé dans les conditions présentées au-dessus et charge celui-ci de recruter la personne correspondante à ce profil.

9^{ème} OBJET : CHOIX DU LOGO DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la cérémonie des vœux le dimanche 14 janvier dernier, les personnes présentes avaient la possibilité de s'exprimer concernant le futur logo de la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes parmi 4 propositions. Après le dépouillement, les résultats sont les suivants : logo n° 1 : 4 bulletins, logo n° 2 : 19 bulletins, logo n° 3 : 48 bulletins et logo n° 4 : 4 bulletins. En conséquence, le logo n°3 est retenu pour représenter le logo de la commune de St-Michel-de-Chavaignes.

10^{ème} OBJET : AMENDES DE POLICE 2018

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la dotation des produits des amendes de police de circulation routière va être répartie entre les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants détenant la totalité de la compétence en matière de voiries communales, de transports en commun et de parcs de stationnement. En conséquence, il appartient au Conseil départemental d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation puis à Madame la Préfète de prendre l'arrêté d'attribution au bénéfice des communes, les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 13 avril 2018.

Il convient de se positionner sur la demande d'amendes de polices 2018 pour Saint-Michel-de-Chavaignes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas déposer de dossier de subvention amendes de police pour l'année 2018.

11^{ème} OBJET : DESIGNATION DE COMMISSAIRES EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la fiscalité professionnelle unique est en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 sur le territoire communautaire. L'article 1650 du code général des impôts prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID). Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de la communauté de communes en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. La CIID comprend 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants qui sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques de la Sarthe sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition des communes membres. Il est demandé de bien vouloir délibérer en conseil municipal afin de proposer à la communauté de communes une liste de commissaires comme suit :

- 3 commissaires pour les communes de moins de 2 000 habitants dont 1 résident hors du territoire de l'EPCI mais inscrit au rôle de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les personnes suivantes : Mme Christiane Chantepie, Mme Yolaine Guilmet et Mme Elisabteh Contet.

12^{ème} OBJET : TITRE DE RECETTES POUR LA LOCATION DE LA SALLE HELENE BERTAUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la MSA va louer la salle Hélène Bertaux pour 2 réunions les 15 et 16 février prochain soit 70 € tarif réunion X 2 soit 140 euros.

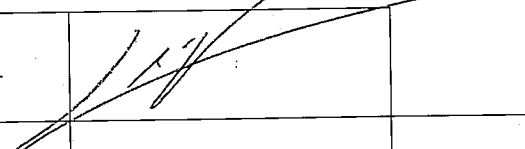
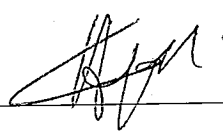
Il conviendra d'émettre un titre de recettes auprès de la MSA pour ce montant.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes de 140 € auprès de la MSA concernant la location de la salle Hélène Bertaux.

13^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Réunion publique enfouissement de réseaux** : aura lieu courant mardi 13 février 2018 à 18h30 à la salle Hélène Bertaux avec M Delahaye de la Sté INEO
- **Remplacement de l'agent d'accueil au secrétariat de mairie** : suite au départ de Laura Langlois le ce jour, elle est remplacée par Maude Becue (CDD 1 an 10h hebdo).
- **Commission jeunesse** : M Cédric Catois a participé à cette commission la semaine dernière à Montfort le Gesnois, 70% des communes ont fait le choix de passer à la semaine à 4 jours.
- **Commission mutualisation** : Mme Florence Barbier a assisté à cette réunion le 16 janvier, 9 fiches IMPACT concernant le schéma de mutualisation des services du mandat en cours 2017-2020 ont été réalisées, cependant, le point « Organisation cible » de certaines fiches reste à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON Secrétaire de séance		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	